Mesnil-En-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200058162-20221115-D20221115_14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2022
Publication : 21/11/2022
Le Maire, Jean-Louis MADELON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20221115_14

DEMANDE DE SUBVENTION – COMPLÉMENT OPÉRATION CRÉATION ET RÉHABILITATION DE LOGEMENTS

Date du Conseil Municipal :	**15 novembre 2022**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**59**
Date de convocation :	8 novembre 2022	Nombre de présents :	34
		Nombre de représentés par pouvoir :	7
		Nombre de votants :	**41**
		Nombre d'absents :	18

L'an deux-mille-vingt-deux, le quinze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOUPIL Aurore, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Laurette PATOUREAUX), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), LEMONNIER Estelle (à Denis LOISEAU), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Bernard VANDOOREN).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, PROFIT Jean-François.

Secrétaire de séance : GOUPIL Aurore.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le contrat de territoire 2016/2020 et plus particulièrement la fiche action n°11 ;
- La délibération n° D20211214_01 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'attribution du marché de travaux concernant la réhabilitation et la création de logements à La Barre-en-Ouche ;
- La délibération n° D20211214_10 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la demande de subvention auprès du Département de l'Eure dans le cadre du projet de création et de réhabilitation de six logements communaux ;
- La délibération n° D20211214_11 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la demande de subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre du projet de création et de réhabilitation de six logements communaux ;
- La convention Opération de Revitalisation du Territoire du programme Petites Villes de Demain ;

Considérant :

- Que la volonté municipale est de mettre en œuvre le programme Petites Villes de Demain ;
- Que le déménagement de la dernière locataire du bien sis 12 rue de l'école à La Barre-en-Ouche a été réalisé au cours de l'été 2022 ;

Décide : à l'unanimité (41 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De présenter le dossier de demande de subvention concernant la fiche action du contrat de territoire n° 11 l'immeuble situé au 12 rue de l'école à La Barre-en-Ouche, pour la réhabilitation de 2 logements et la création d'un 3ème logement ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Région Normandie une subvention dans le cadre du droit commun sur les crédits inscrits au titre du soutien au renforcement de l'offre locative dans les centres-bourgs ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Département de l'Eure une subvention au titre de la réhabilitation d'un logement et de la création de logements ou remise sur le marché de logements vacants depuis de nombreuses années ;

- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;
- De valider le plan de financement annexé.

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)

Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200058162-20221115-D20221115_14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2022
Publication : 21/11/2022
Le Maire, Jean-Louis MADELON

ANNEXE N°1

Tableau synthèse de l'opération 12 rue des écoles :

plan de financement phase n°2: immeuble situé 12 rue des écoles (191 m2)	**dépenses HT**		surfaces	coût par logement	**Recettes** Dpt réhabilitation	Dpt Création	détail calcul	Région Réhabilitation (hyp surface habitable) 150 €/m2 habitable	Région locaux communs (25% maximum montant ht	détail calcul	part communale
audits thermiques	audit/étude	750,00 €									- €
MO incluant esquisse et étude (esquisse, APS/APD/ACT/suivi de chantier...)	MO	7 350,00 €									- €
logement n°1 de 70m2	réhabilitation	142 000,00 €	1 logt de 70m2	52 041,88 €	1 300,00 €			10 000,00 €			40 741,88 €
logement n°2 de 72m2	réhabilitation		1 lgt de 72m2	53 528,80 €	1 300,00 €			10 000,00 €			42 228,80 €
logement n°3 de 49m2	création		1 logt de 49 m2	36 429,32 €	- €	14 571,73 €	40% du montant HT (plafond 20 000 €/logt)	7 350,00 €	- €	25% du montant HT	14 507,59 €
Totaux		150 100,00 €		142 000,00 €	2 600,00 €	14 571,73 €		27 350,00 €	- €		97 478,27 €
Pourcentage					11,44%			18,22%			64,94%
coût hors études thermiques et MO		142 000,00 €									
coût global		150 100,00 €									

Tableau synthèse du financement de l'opération création-réhabilitation de logements (4 sites-5 créations/4réhabilitations) :

DEPENSES			RECETTES	
Dépenses subventionnables	Montant	HT/TTC	Financeurs	Montant
			1) Financements publics	
Travaux liés à la rénovation logements	477 301,19 €	HT	Région Normandie	61 009,92 €
Travaux liés aux locaux commerciaux/professionnel/associatifs/autres	13 839,70 €	HT	Département de l'Eure	99 010,73 €
Audit énergétique	4 158,00 €	HT		
Maîtrise d'œuvre	29 400,00 €	HT		
SOUS-TOTAL	524 698 ,89 €	HT		
Dépenses non subventionnables		Montant		
			2) Financements privés	
			3) Autofinancement	
			Autofinancement	364 678,24 €
SOUS-TOTAL	0,00 €	0 €		
TOTAL	524 698 ,89 €	HT	TOTAL	524 698 ,89 €